

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juillet 2021

RELATIVE AUX LOIS DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - (N° 4378)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 40

présenté par

Mme Bagarry, M. Julien-Laferrière, M. Orphelin, M. Villani, M. Taché, Mme Forteza,
Mme Gaillot et Mme Cariou

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« chacune des années de la période de programmation de la loi de programmation des finances publiques en vigueur »,

les mots :

« les quatre années à venir ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement n°41 qui vise à conserver une approche pluriannuelle des lois de financement de la sécurité sociale, mais décorrélée des lois de programmation des finances publiques.